



RAPPORT

D'ORIENTATION BUDGETAIRE

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

2023

Conseil communautaire du 6 décembre 2022

PREAMBULE

La lettre de cadrage budgétaire 2023 a fixé comme objectifs au budget annexe de l'assainissement collectif les principes suivants :

- Evolution des dépenses de fonctionnement limitée à 2% en 2023 par rapport au BP 2022 pour l'ensemble des dépenses du chapitre 011 excepté les fluides et 5% pour les charges de personnel du chapitre 012.
- Analyse des évolutions attendues des dépenses et notamment des fluides pour fixer la tarification 2023
- Privilégier les dépenses d'investissement subventionnables par l'agence de l'eau inscrites dans les schémas directeurs en cours.
- Ne pas dépasser un délai de désendettement à 15 ans et obtenir un taux de couverture des amortissements supérieur à 1.

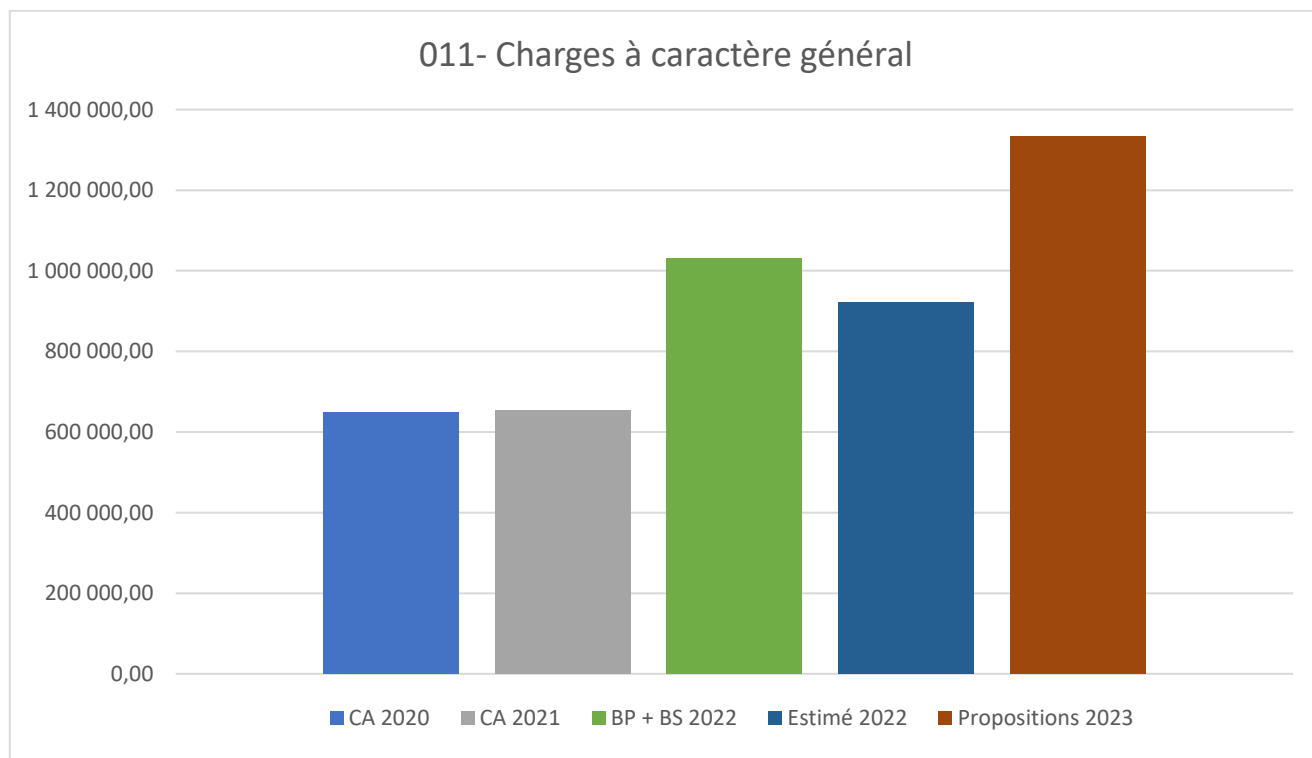
PARTIE 1 : ORIENTATIONS BUDGETAIRES ET EVOLUTION DES DEPENSES ET RECETTES

I- Section d'exploitation

	CA 2020	CA 2021	BP + BS 2022	Estimé 2022	Propositions 2023
011- Charges à caractère général	647 413,63	653 365,11	1 032 380,00	922 380,00	1 333 020,00
012- Charges de personnel	716 507,36	732 715,44	803 762,00	750 026,00	831 700,00
65- Autres charges de gestion	74 339,31	86 847,88	80 000,00	81 200,00	88 824,00
014-Atténuation de produits	155 378,48	139 975,63	200 000,00	200 000,00	200 000,00
66- Charges financières	154 872,26	129 489,09	124 395,00	120 192,00	134 924,00
67- Charges exceptionnelles	15 917,94	257 263,07	46 000,00	46 000,00	46 000,00
042- Amortissement	944 973,56	984 853,00	1 200 000,00	1 025 000,00	1 100 000,00
68- Provisions p/ impayés	231 589,77	249 344,59	304 345,00	17 952,00	55 000,00
023 Virement à la section d'investissement			640 101,00		-
022- Dépenses imprévues			60 000,00		30 000,00
TOTAL	2 940 992,31	3 233 853,81	4 490 983,00	3 162 750,00	3 819 468,00

A - Evolution des dépenses de fonctionnement

Les Charges à caractère général



Entre **2021 et 2022**, les dépenses du chapitre 011 devraient augmenter d'environ 41,17% :

- Augmentation de l'électricité qui représente une évolution à elle seule de 37 %,
- Augmentation du coût des produits de traitement mais aussi du carburant.

En 2023, les charges à caractère général devraient à nouveau augmenter de 29% par rapport au BP 2022 mais restent contenues autour de 1,98 % hors fluides. Les principales évolutions hors fluides sont :

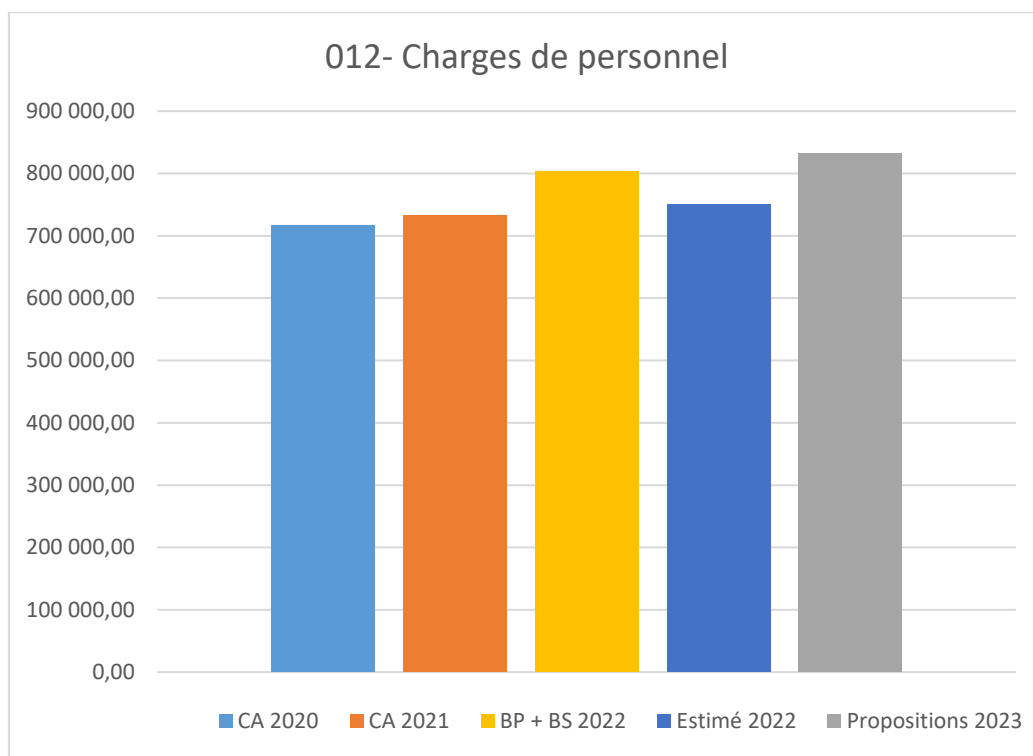
- -30 k€ sur produits de traitement
- +40 k€ sur des travaux urgents d'entretien à la STEP d'Orbé
- + 4k€ carburants
- + 5k€ petits équipements (inflation)
- - 15k€ locations mobilières

Synthèse de l'évolution du coût de l'électricité depuis 2020 :

	CA 2020	CA 2021	Estimé 2022	Proposition 2023
Electricité	226 938,83	252 396,11	400 000,00	800 000,00
Total 011	647 413,63	653 365,11	922 380,00	1 333 020,00
Part Electricité/011	35,05%	38,63%	43,37%	60,01%

L'évolution du prix de l'électricité pèse désormais très fortement sur les dépenses à caractère général. En effet, le montant de ce poste devrait dépasser à lui seul en 2023 le montant total des dépenses à caractère général réalisé en 2021.

Les Charges de personnel



En **2022**, les dépenses de personnel devraient augmenter de 2,36 % par rapport au réalisé 2021 suite à la revalorisation de 3,5 % du point d'indice intervenu en juillet 2022. Cette évolution non prévue initialement a pu être absorbée compte tenu de la vacance de certains postes en 2022.

En **2023**, les charges de personnel devraient évoluer de 3,48% par rapport au BP 2022, compte tenu de la revalorisation du point d'indice sur une année pleine (non prévu au BP 2022) et de la revalorisation salariale d'un agent suite à une évolution de poste.

Les Admissions en non-valeur, créances éteintes et provisions pour impayés

	2018	2019	2020	2021	2022
Admission en non-valeur	37 084,00	47 126,02	69 231,15	72 429,31	14 374,14
Créances éteintes	19 591,01	12 612,60	5 106,36	14 417,47	60 230,61
Provisions nettes	167 712,23	55 546,48	8 331,06	17 754,82	17 951,19
Recouvrement après ANV	2 235,00	4 032,00	6 834,26	5 485,39	2 474,63
TOTAL	222 152,24	111 253,10	75 834,31	99 116,21	90 081,31
% de la redevance	7,67%	3,74%	2,59%	3,34%	3,06%

Tous les ans, la collectivité constate de plusieurs manières le non-recouvrement :

- Par les admissions en non-valeur (selon listes proposées par le trésorier)
- Par les créances éteintes (suite à une liquidation judiciaire ou un effacement de dettes)
- Par les provisions pour risques d'impayés

Cette dernière méthode est mise en place depuis 2018 et consiste à appliquer une provision chaque année en fonction de la date de la créance et selon la manière suivante :

Date des créances	Provision
Année N-1	40%
Année N-2	50%
au-delà	100%

Au 15 octobre 2022, le montant des impayés pour l'année 2021, s'élevait à environ 5,45% des produits de la redevance. A la même période l'année dernière le taux d'impayés était de 4,39%.

En 2022, le montant de la provision pour risque d'impayés cumulé avec les années antérieures s'élève à 267 296 € contre 249 344 € en 2021.

En 2023, la provision complémentaire s'élèvera à 55k €.

B - Evolution des recettes de fonctionnement

	CA 2020	CA 2021	BP + BS 2022	Estimé 2022	Propositions 2023
002- Excédent antérieur reporté	1 473 449,46	1 213 988,82	636 831,21	636 831,21	
013- Atténuation de charges	433,73	1 690,75	1 677,79	2 260,00	
70- Produits des services	3 278 902,01	3 291 594,66	3 351 629,00	3 370 679,00	3 668 221,00
74 – Subvention d'exploitation	31 221,96	13 132,79	20 000,00	0,00	20 000,00
75- Autres produits de gestion	0,90	1,15	0,00	0,00	0,00
77- Produits exceptionnels	102 094,11	10 537,51	6 500,00	13 048,00	6 500,00
042- Opérations d'ordre	212 457,56	210 290,64	225 000,00	210 290,64	250 000,00
78- Reprises sur provisions	223 258,71	231 589,77	249 345,00	0,00	0,00
TOTAL	5 321 818,44	4 972 826,09	4 490 983,00	4 233 108,85	3 944 721,00
RESULTAT HORS REPORT	907 376,67	524 983,46	-636 831,21	433 527,64	125 253,00

Le montant attendu des recettes n'est pas encore connu à ce jour mais les premières estimations montrent une stagnation des volumes consommés.

PERSPECTIVES 2023 :

Au vu du contexte économique avec une inflation forte notamment liée à l'augmentation du coût de l'électricité, afin de couvrir une partie des investissements prévus, et malgré les efforts continus pour contenir toutes les charges de fonctionnement, il est proposé d'appliquer pour l'équilibre du budget 2023 :

- Une augmentation de la part abonnement de 11€ HT
- Une augmentation de la part variable : 2,12 € HT m3 au lieu de 1,95 € en 2022 (+8,72%)

	2022	2023
TARIF HT	1,95 €	2,12 €
TARIF TTC	2,15 €	2,33 €
ABONNEMENT HT	61,00 €	72,00 €
ABONNEMENT TTC	67,10 €	79,20 €
SOIT POUR 120 M3	324,50 € TTC	359,04 € TTC

Au global, pour une consommation moyenne annuelle par foyer de 120m3, l'évolution de la redevance (part fixe + part variable) sera de **10,64%** entre 2022 et 2023.

Cette évolution devrait générer une recette complémentaire pour la collectivité d'environ 300k€ (sur la base d'une légère baisse envisagée de la consommation d'eau des ménages à hauteur de 2%).

Cette recette supplémentaire en 2023 ne couvrira pas la totalité des besoins financiers du service notamment ceux liés à l'énergie (+ 400 000 euros entre 2022 et 2023).

La collectivité a fait le choix en complément pour équilibrer le budget de décaler un certain nombre de travaux d'investissement.

II- Section d'investissement

A - Investissements réalisés ou engagés en 2022

- Travaux sur postes de refoulement : 190 k€
- Travaux sur STEP : 760 k€
- Réhabilitation réseaux : 565 k€
- Schéma directeur et géoréférencement : 811 k€

B - Perspective d'investissement en 2023

Le schéma directeur actuel de la communauté de communes du Thouarsais (périmètre CCT 2011 + Argentonnois) définit les travaux à engager sur le patrimoine assainissement à l'horizon 2025. Compte tenu de l'importance des travaux à réaliser, la priorité a été mise sur le renouvellement des réseaux existants et des ouvrages stratégiques au détriment de la création de nouveaux systèmes épuratoires.

Il est proposé de poursuivre à moyen terme cette politique afin de réhabiliter en priorité le patrimoine existant.

Principaux projets prévus en 2023 :

- La réhabilitation du poste de refoulement du Bac et la bêche tampon à Thouars (900k€) + extension canalisation du Bac (150 k€)
- La réhabilitation du PR Thouars (Mauzé station) (250 k€)
- La réhabilitation du réseau EU Avenue Emile Zola à Thouars (1M€)
- La déploiement de la télégestion (210 k€)
- Le recrutement de la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la STEP de Ste Verge + début des travaux (1 M€)
- La réhabilitation des lagunes de la STEP de St Varent (200k€)

PARTIE 2 : CARACTERISTIQUE DE LA DETTE

Bilan Annuel

Caractéristiques de la dette au 01/01/2023

Encours **4 598 035,83**
Taux actuariel * **2,85%**

Nombre d'emprunts * **17**
Taux moyen de l'exercice **2,92%**

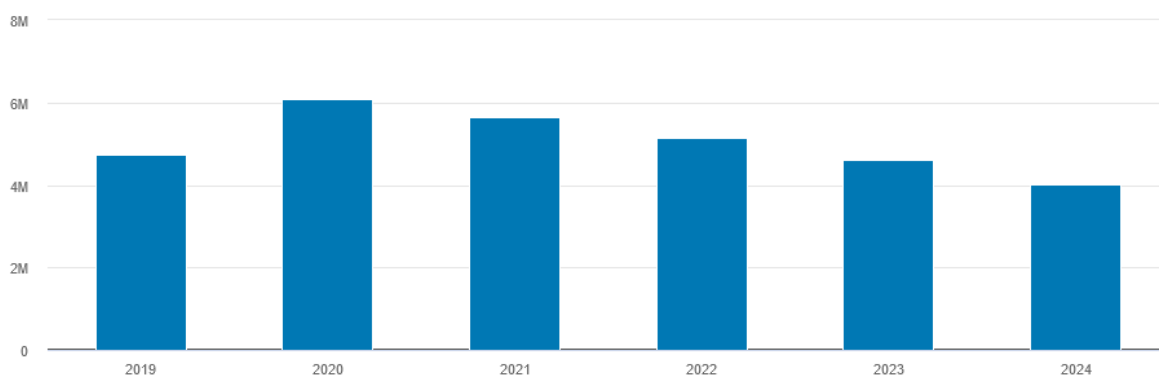
* tirages futurs compris

Charges financières en 2023

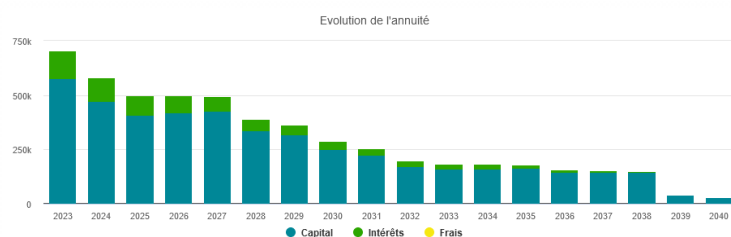
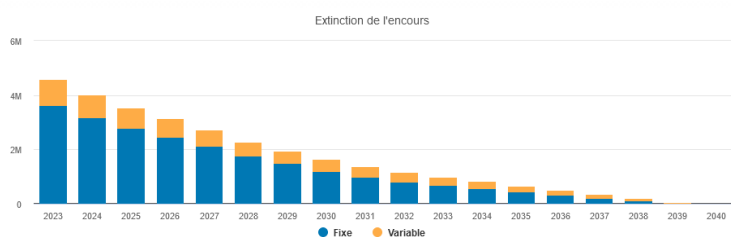
Annuité **706 156,17**
Remboursement anticipé avec flux **0,00**
Intérêts emprunts **129 168,41**

Amortissement **576 987,76**
Remboursement anticipé sans flux **0,00**
ICNE **27 788,78**

Evolution de l'encours depuis 5 ans au 01/01 en début d'exercice



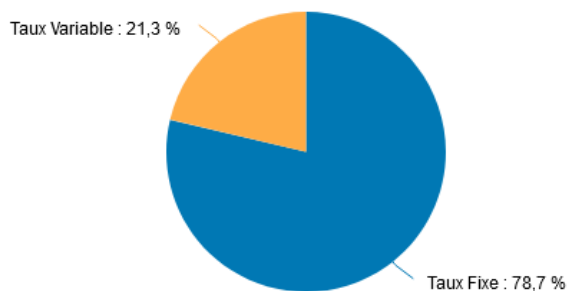
Extinction



Exer.	Encours début	Capital	Intérêts	Taux moyen	Taux actuariel	Annuité
2023	4 598 035,83	576 987,76	129 168,41	2,92	2,89	706 156,17
2024	4 021 048,07	471 627,29	110 460,12	2,79	2,79	582 087,41
2025	3 549 420,78	408 274,32	91 743,43	2,65	2,72	500 017,75
2026	3 141 146,46	418 355,29	78 925,90	2,58	2,68	497 281,19
2027	2 722 791,17	428 776,80	66 389,16	2,51	2,62	495 165,96
2028	2 294 014,37	335 782,36	55 056,37	2,52	2,54	390 838,73

Index

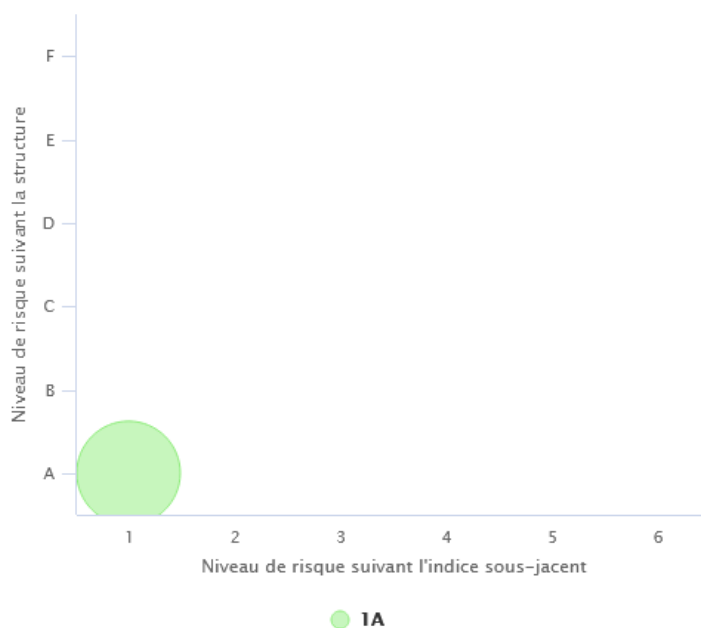
Types de Taux



	Fixes	Variables	Total
Encours	3 618 383,22	979 652,61	4 598 035,83
%	78,69%	21,31%	100%
Durée de vie moyenne	5 ans, 9 mois	2 ans, 2 mois	6 ans
Duration	5 ans, 5 mois	6 ans, 2 mois	5 ans, 7 mois
Nombre d'emprunts	14	3	17
Taux actuariel	2,40%	4,51%	2,85%
Taux moyen	2,39%	4,90%	2,92%

Charte Gissler

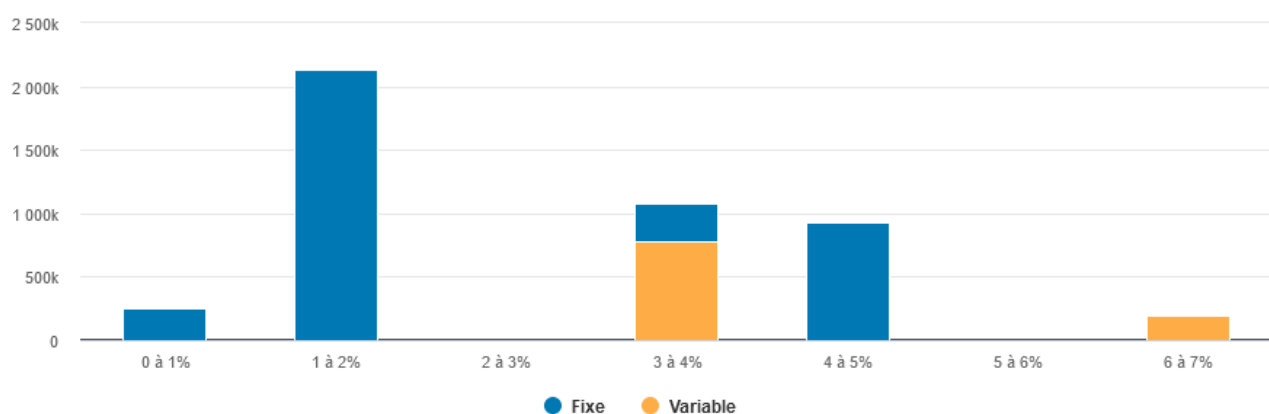
Classification de l'encours au 01/01/2023 en début de journée
selon la charte Gissler



Catégorie	Encours au 01/01/2023	%
1-A	4 598 035,83	100,00 %
Total	4 598 035,83	100,00 %

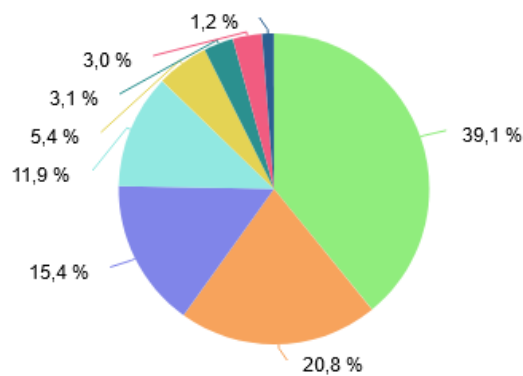
Coût









Tranches de taux



TEG résiduel	%	Encours
< 1%	5,43	249 543,22
1 à 2%	46,47	2 136 740,25
2 à 3%	0,00	0,00
3 à 4%	23,48	1 079 656,43
4 à 5%	20,26	931 665,62
5 à 6%	0,00	0,00
6 à 7%	4,36	200 430,31
Total		4 598 035,83

Prêteurs



Prêteur	Notation MOODYS	%	Montant
 Crédit Mutuel	-	39,1	1 799 280,81
 Caisse des Dépôts et Consignations	-	20,8	955 360,72
 Caisse de Crédit Agricole	-	15,4	707 454,18
 DEXIA Credit Local	-	11,9	547 971,51
 Agence de l'eau	-	5,4	249 543,22
 Caisse d'Epargne	-	3,1	142 341,36
 Crédit Foncier	-	3,0	139 297,48
 Société Générale	-	1,2	56 786,55
TOTAL			4 598 035,83

PARTIE 3 : PROSPECTIVE FINANCIERE

I- Hypothèses de la prospective (2022-2026)

La prospective financière a été construite selon les hypothèses suivantes :

En matière de recettes :

- Evolution de la redevance 2023 avec la part fixe à + 11 € HT et la part variable à +8,72%
- Augmentation de 10% des tarifs contrôle vente et PFAC en 2023
- Anticipation d'une diminution de la consommation des ménages en 2023 à hauteur de 2%

En matière de dépenses :

- Charges à caractère général : Base de 1,3M € en 2023 puis évolution de 3%/an
- Charges de personnel : évolution de 2,5 %/an à compter de 2024 sans recrutement nouveau
- Admission en non-valeur et créances éteintes : 82k€ pour 2023 puis 2 % d'évolution annuelle jusqu'en 2026
- Provision pour risques d'impayés : 55k€/an

En matière d'emprunt :

Emprunts simulés à partir de 2023 sur la base de taux à 4 % sur 20 ans

En matière d'investissement :

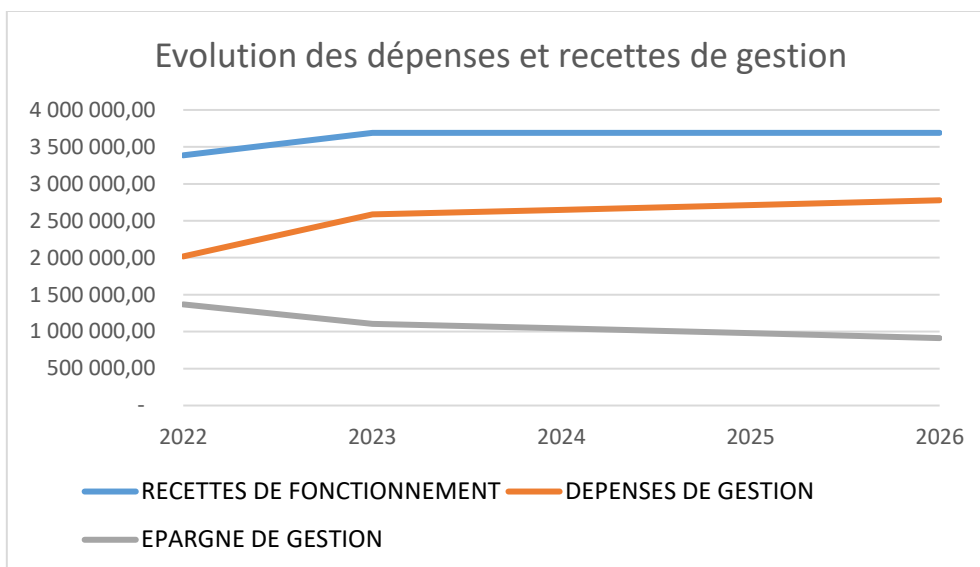
Travaux inscrits dans les schémas directeurs dont 10 M€ consacrés pour la réhabilitation de la STEP de Ste Verge, mais décalage dans le temps des travaux du bassin tampon de Crevant (début 2026).

En matière d'aide financière à l'investissement (Agence de l'eau) :

Type de Travaux	Taux de subvention
STEP Ste Verge	60%
Bassin tampon Crevant	60%
Réseaux	50%
Poste de Refoulement	60%

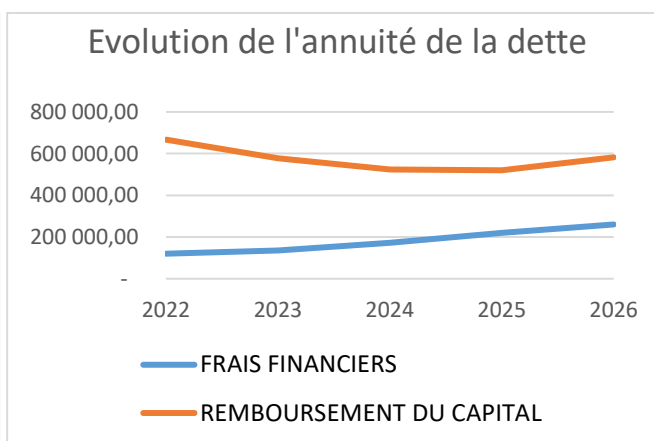
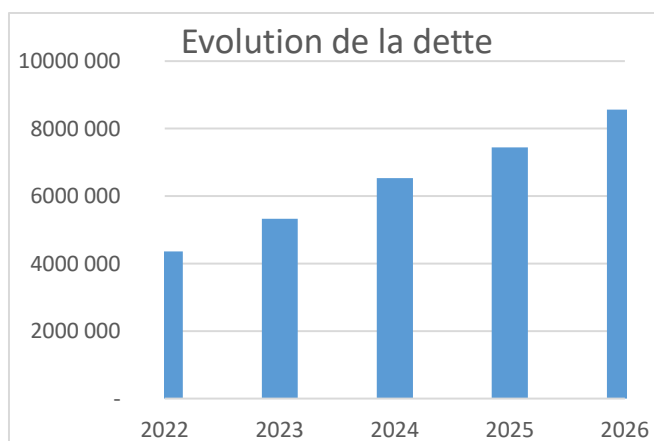
II- Résultats de la prospective financière

1- Evolution des dépenses et recettes de fonctionnement



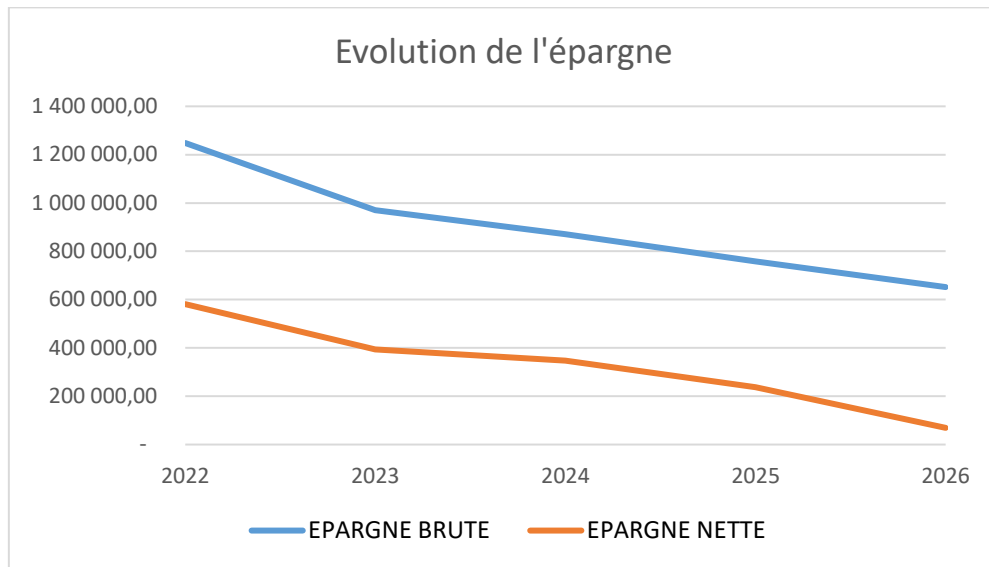
Les dépenses sont en évolution constante suite à l'augmentation des fluides puis se stabilisent sur la période 2024 – 2026. Les recettes de fonctionnement sont également en augmentation à compter de 2023 suite à l'évolution tarifaire, l'objectif étant de maintenir une épargne de gestion aux alentours de 1 M€.

2- Evolution de la dette



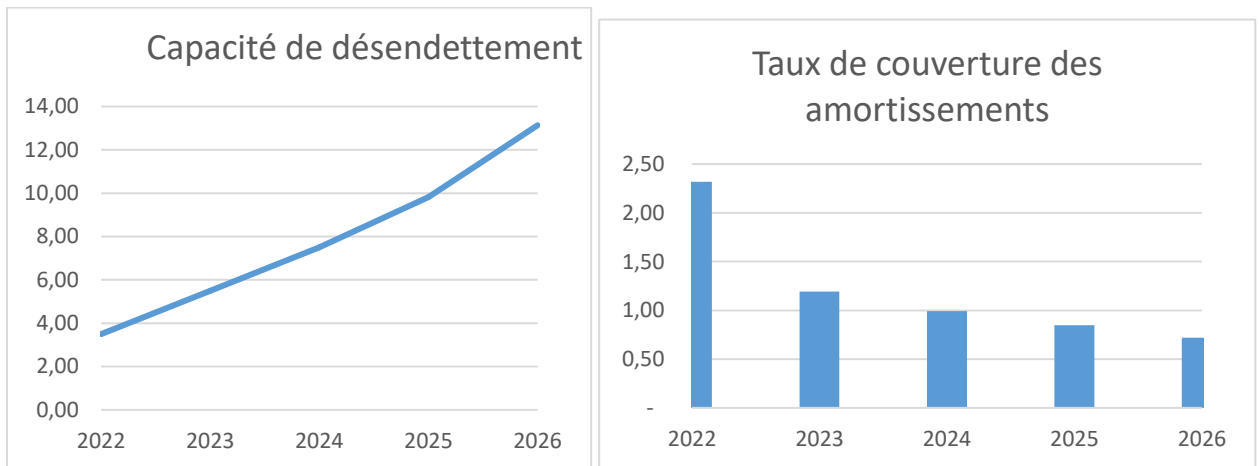
A partir de 2023, la dette évolue fortement afin de financer les investissements lourds sur les équipements structurants. Par conséquent, l'annuité de la dette progresse à nouveau à compter de 2025.

3- Evolution de l'épargne



L'épargne brute et l'épargne nette diminuent fortement sur la période compte tenu de la baisse de l'épargne de gestion et du financement par des emprunts nouveaux des travaux d'investissement.

4- Evolution du ratio de désendettement et du taux de couverture des amortissements



La capacité de désendettement augmente progressivement pour atteindre un peu plus de 13 ans en 2026. Le taux de couverture des amortissements qui doit être au minimum égal à 1, diminue pour passer en dessous de 1 dès 2024.

La prospective montre donc une évolution croissante de la capacité de désendettement avec une forte diminution du taux de couverture des amortissements.

III- Conclusion

Le contexte inflationniste de cette année a un impact financier très fort pour le budget de l'assainissement. En effet, il vient augmenter considérablement le montant des dépenses de fonctionnement (+600k€ entre 2021 et 2023) ainsi que les coûts des projets d'investissement (25% environ).

En matière d'énergie, le plan de sobriété énergétique mis en place par la collectivité ne peut pas s'appliquer au service d'assainissement. En effet, la quasi-totalité de la facture d'électricité est liée à des équipements techniques (STEP, poste de refoulement) dont l'arrêt ne peut pas être envisagé.

Pour limiter l'impact de ces évolutions sur la situation financière du budget de l'assainissement, il est donc proposé 2 leviers :

- **Augmentation de la redevance en 2023**
- **Décalage des investissements dans la durée et notamment le projet important du bassin tampon de Crevant à Thouars.**

Malgré ce contexte inflationniste, il faut noter que l'investissement conséquent de la réhabilitation de la station d'épuration de Sainte Verge reste maintenu.

En effet, cet investissement devient urgent à la fois pour le bon fonctionnement de l'assainissement collectif mais permettra aussi à terme d'optimiser les dépenses énergétiques et donc de fonctionnement de l'équipement.